

**XIe congrès national de généalogie
Bordeaux 1991**

**LES DÉPARTS VERS LES ANTILLES
ET LES RETOURS EN MÉTROPOLE
DU XVII^e AU XIX^e SIÈCLE**

Bernadette Rossignol

INTRODUCTION : LES LÉGENDES

On entend, on lit, sur le peuplement des Antilles, beaucoup de "légendes". Ainsi les français partis pour les Antilles seraient-ils "tous normands" et, selon leurs descendants, des cadets de famille ou, selon certains auteurs, des "gibiers de potence"; leurs femmes sont soupçonnées d'être "de mauvaise vie". Quant aux causes de départ, ce serait les famines ou les guerres, ou bien des déportations de protestants ou de voleurs et autres criminels.

Tout cela, il faut le répéter, est faux. Il y a des cadets de famille, mais c'est une minorité, il y a eu des déportations de protestants des Cévennes et du Vivarais, mais pendant une période limitée, en très petit nombre et ils ont tous quitté très vite les Antilles françaises pour les Antilles anglaises ou hollandaises; il y a eu des normands, en grand nombre au tout début, mais aussi, très rapidement, des gens venus de toutes régions de France; il y a eu quelques essais de déportation de "mauvais sujets", vite arrêtés par les protestations virulentes des gouverneurs. En revanche, il n'y a pas eu de bateaux de prostituées et on n'a jamais pu établir de corrélation entre les famines ou guerres et des départs massifs.

Méfiez-vous donc des auteurs peu sérieux qui répètent des poncifs maintes fois imprimés, sans retourner aux sources. Méfiez-vous aussi des traditions familiales qui ont une forte tendance à l'enjolivement ou qui ont été lancées tardivement par des descendants plus épris de gloriole que de vérité historique.

Enfin, il faut savoir que le peuplement des Antilles fut très différent de celui du Canada, de la Réunion ou de la Nouvelle-Calédonie. Il s'agit aux Antilles de départs individuels et non de départs massifs organisés par une Compagnie de peuplement. C'est ce qui cause la difficulté de l'étude généalogique, sociologique et historique sur les Antilles mais qui la rend aussi passionnante par la variété des situations.

Dernière remarque : notre sujet se limite aux départs de France. Nous ne parlerons donc pas des esclaves africains ni des nombreux étrangers, européens ou asiatiques, qui eux aussi, bien sûr, ont fortement contribué au peuplement des Antilles françaises.

I LES DÉPARTS VERS LES ANTILLES

A Rappel chronologique

1° Avant 1625 (date de la première colonisation officielle)

Il y avait déjà une présence française aux Antilles, dès le XVI^e siècle, de la part d'individus, surtout normands, qui partageaient pour un temps plus ou moins limité, essayer de profiter des miettes laissées par les espagnols et les portugais qui avaient le monopole des relations avec l'Amérique depuis sa découverte par Christophe Colomb le 12 octobre 1492 et le partage des futures colonies entre le Portugal et l'Espagne sous l'égide du Pape Alexandre VI dès le mois de mai 1493, confirmé au traité de Tordesillas en 1494.

Les Espagnols restèrent dans les seules Antilles jusqu'en 1519 où Hernán Cortés débarque au Mexique et où commence ainsi la conquête du Continent. Les Espagnols vont alors peu à peu se désintéresser des Petites Antilles et les Français, Hollandais, Anglais, etc. en profiter pour, d'une part, attaquer les galions espagnols chargés d'or et d'argent sur la route du retour, et, d'autre part, s'installer sur les petites îles abandonnées par les Espagnols.

C'est de Normandie (Dieppe, Le Havre, Honfleur) que venaient ces premiers Français des Antilles, à titre individuel puisque tout commerce officiel était interdit pour d'autres que Portugais et Espagnols. On trouve des témoignages de leur présence dans divers écrits : par exemple le R.P. Jean-Baptiste Dutertre, missionnaire dominicain, un des premiers chroniqueurs des Antilles, dit que, lorsque DESNAMBUC arriva à l'île St-Christophe en 1625, "il rencontra dans cette île plusieurs Français réfugiés en divers temps et par différentes occasions, qui vivaient en bonne intelligence avec les Sauvages, se nourrissant des vivres qu'ils leur fournissaient fort libéralement". Un certain nombre de ces Français étaient des protestants.

Un autre témoignage de cette présence française antérieure à 1625 nous est donné par un manuscrit retrouvé et publié récemment par Jean-Pierre Moreau sous le titre "Un flibustier français dans la mer des Antilles 1618-1620" qui raconte le voyage de quatre bateaux partis de Dieppe en 1618, voyage d'aventuriers peu chanceux, qui firent une escale de presque un an à la Martinique où vivaient les Caraïbes.

Dans le notariat des villes portuaires, on trouve quelques "charte-parties" établies entre des bourgeois des ports, qui finançaient le voyage, et des capitaines de navire qui emmenaient vers les îles de courageux volontaires qui y resteraient un an ou deux, le temps d'y faire pousser et d'y récolter du "pétun", c'est-à-dire du tabac ou bien qui y feraient du commerce. BELAIN d'ESNAMBUC lui-même était muni d'une charte-partie, comme le rappelle Jacques Petitjean Roget dans sa thèse sur "la Société d'habitation à la Martinique".

2° Principales dates au XVII^e siècle

1625 Etablissement à St-Christophe (aujourd'hui Saint-Kitts) par DESNAMBUC (de Normandie).

1635 Création de la Compagnie des Isles d'Amérique.

Etablissement à la Guadeloupe et à la Martinique.

1650 Les "Seigneurs propriétaires" rachètent les îles à la Compagnie :

- à St-Christophe l'Ordre de Malte et le Commandeur de POINCY (de Seine-et-Marne)
- à la Martinique, la Grenade et Sainte-Lucie, DUPARQUET (de Normandie)
- à la Guadeloupe HOUEL et les BOISSERET (de Paris).

1664 Création de la Compagnie des Indes Occidentales, qui rachète les îles.

1674 Les colonies sont réunies à la Couronne.

fin du XVII^e les Français s'installent à St-Domingue.

B Origines métropolitaines et ports d'embarquement

Les deux sont loin d'être identiques. Ceux qui portaient indiquaient souvent comme origine leur lieu de résidence et non leur lieu de naissance. Trouver dans un acte notarié le lieu d'origine ne permet donc pas toujours de retrouver l'ascendance. S'être embarqué à Dieppe ne veut pas dire qu'on est de Dieppe, mais peut-être d'un village des environs ou même de beaucoup plus loin mais résidant à Dieppe dans l'espoir d'un embarquement.

Les ports de départ avaient, à l'origine, le monopole des relations avec telle ou telle colonie (ainsi Lorient avec l'Océan Indien), ce monopole s'étendant par la suite à d'autres ports. C'est ainsi que les départs pour les Antilles se sont faits, au XVII^e siècle, de la côte atlantique en allant, en gros, du nord vers le sud, chronologiquement. Il y eut au début Dieppe et Le Havre, Honfleur, La Rochelle, Nantes et Rouen. A la fin du XVII^e siècle se sont ajoutés les ports atlantiques du sud, Bordeaux et Bayonne. Au début du XVIII^e siècle, si douze ports furent autorisés à commercer avec les îles, ce commerce se faisait surtout par La Rochelle, Nantes et Bordeaux, et le port de Marseille eut enfin droit à des lettres patentes l'autorisant à commercer librement avec les Antilles en février 1719.

Commerce et transport de passagers étant liés, ces ports drainaient une population venue de toute la région avoisinante mais aussi de plus loin. Ainsi, les principales régions d'émigration vers les Antilles furent-elles toute la côte atlantique, Paris et la région parisienne, les villes et villages situés le long des fleuves, et, au XVIII^e siècle, la Provence.

Quelques exemples :

- dans le fonds HCA 30 des Archives anglaises, on trouve des correspondances saisies sur des bateaux hollandais qui commerçaient avec les îles françaises en 1664. Dans le dépouillement que nous avons fait des courriers envoyés par les Français de St-Christophe et Guadeloupe, on trouve, outre la Hollande bien sûr, Paris (27 fois), La Rochelle (24), et, très loin derrière, Le Havre (8), Nantes (7), Rouen (6), Calais (5), Orléans (5), puis Bordeaux, Dieppe, Bayonne, St-Martin-de-Ré, Marseille, mais aussi Troyes et Longueville. Ce qui est donc remarquable, c'est l'importance de Paris. Celle de La Rochelle s'explique peut-être par le fait que, pour des questions d'affinité religieuse, les protestants des îles préféraient passer par des bateaux hollandais.
- l'ascendance antillaise de Saint-John Perse, qui est répartie sur toutes les Antilles et remonte par certaines branches au tout début de la colonisation, comprend, pour ceux dont nous connaissons l'origine, dix parisiens, sept normands, deux picards, sept du Val-de-Loire dont trois de Nantes, deux de Bordeaux, un d'Agen et un de Bayonne, etc. En fait, à part Paris et la côte atlantique, on remarque que ses ancêtres venaient de villes situées sur les principales voies de communication, celles suivant les trois grands fleuves atlantiques ou leurs affluents et celles correspondant aux actuelles nationales 3 (Ste-Menehould) et 10 (Chartres).
- L'étude de MM. Petitjean Roget et Bruneau-Latouche ("Personnes et familles à la Martinique"), basée sur les recensements et registres paroissiaux du XVII^e siècle, fait apparaître des origines extrêmement diverses et qui couvrent toutes les régions de France, dès les débuts de la colonisation de la Martinique par conséquent.
- celle de M. Deveau sur Saint-Barthélemy, île pour laquelle on répète à l'envi que l'ascendance normande des habitants est évidente, montre que cette prétendue origine normande n'est exacte que pour une partie limitée des familles de l'île.
- enfin, puisque nous sommes à Bordeaux, nous pouvons rappeler la précieuse série d'études de Lucile Bourrachot et Jean-Pierre Poussou sur les départs pour les Antilles des passagers pyrénéens, basques, commingeois, charentais, quercynois, etc., par le port de Bordeaux au XVIII^e siècle et les travaux similaires de Louis Richon sur ceux du diocèse d'Auch et de Condom. Et surtout le remarquable travail de dépouillement des embarquements au départ de Bordeaux, effectué par les "Amitiés généalogiques bordelaises" et celui des passagers au départ de Bayonne par le Centre généalogique des Pyrénées Atlantiques.

Le même travail a été effectué à Nantes par le Centre généalogique de l'Ouest ¹.

En ce qui concerne la recherche généalogique, il faut, encore une fois, se méfier des traditions familiales. Il se peut que telle origine, certifiée par la tradition, soit en fait celle d'une grand-mère, donc d'un autre nom patronymique que celui de la famille.

D'autres difficultés pour retrouver l'origine métropolitaine d'un ancêtre antillais viennent de ce que les registres anciens dont nous disposons sont en fait des copies établies en 1776 : le copiste a pu avoir du mal à déchiffrer l'écriture du curé; ce même curé, qui venait d'une région bien précise, avec une prononciation particulière, a pu avoir du mal à comprendre un nom de lieu prononcé par quelqu'un originaire d'une région qu'il ne connaissait pas et qui avait un accent différent du sien. Il a donc écrit ce qu'il entendait, avec une orthographe phonétique, et le malheureux copiste a recopié de travers sans rien comprendre !

Par ailleurs, les informations données par les témoins lors d'un décès ou par l'intéressé lui-même lors d'un mariage étaient parfois bien approximatives.

Ainsi, pour un de nos ancêtres, en lisant à haute voix, nous avons fini par comprendre que "Navarrin diocèse de Lauron à Peauenbéard" était en fait "Navarrenx, diocèse d'Oloron-Ste-Marie, près de Pau en Béarn". Pour un autre, de "Champignet en Bourgogne" nous avons le choix entre des Champignol, Champignolles, Champigny; c'était finalement Champignelles, dans l'Yonne.

D'autres fois, aucune indication d'origine n'est donnée, dans aucun acte; ou bien l'ancêtre a volontairement donné une information fautive pour brouiller les pistes; ou bien encore, il est passé d'abord par une île qui a été perdue par la France avant le décret de 1776 qui prescrivait de recopier les registres anciens pour les envoyer à Versailles et les registres de la période française de l'île sont définitivement perdus.

Parfois enfin, même si l'origine est indiquée, on ne peut rien retrouver parce que les registres paroissiaux de la commune métropolitaine sont postérieurs à l'arrivée aux Antilles.

M. Le Clerq vient de nous signaler que le curé du village de Dannemoine près d'Auxerre avait noté, en marge des baptêmes, le devenir de ses paroissiens, dont une quarantaine à St-Domingue. Précieuse information !

C Qui partait, et comment ?

Qui partait pour les Antilles ? Tout le monde ! de toute origine géographique, nous l'avons vu, mais aussi de tous milieux sociaux.

Majoritairement, c'était **des hommes**. Célibataires ou mariés, jeunes ou moins jeunes (âge moyen : de 18 à 35 ans; mais, en généalogie, nous nous intéressons à chaque cas particulier et non pas à des chiffres de statistiques!). Quelques-uns partaient avec leur femme, et, parfois, avec leurs enfants, mais c'était assez rare. Souvent les hommes mariés partaient seuls tenter leur chance. Parfois, ils faisaient venir femme et enfants quelques années après. Parfois ils mouraient sans avoir pu faire fortune et leur veuve éplorée écrivait lettre sur lettre pour récupérer un héritage qui s'avérait presque inexistant ou constitué de dettes !

Une caractéristique du peuplement des Antilles, au XVIIe siècle et pendant une partie du XVIIIe, c'est le système des **engagés**, appelés parfois "**trente-six-mois**" parce que leur engagement était de trois ans. L'engagiste, établi aux Antilles, faisait venir un engagé en lui payant le voyage. Au bout de ses trois ans, l'engagé, s'il avait survécu aux dures conditions de vie, était libéré de sa dette et recevait un petit pécule qui lui permettait de s'installer à son tour en achetant une "habitation" (ce qu'on appelle souvent à tort, par influence nord-américaine, une "plantation") ou bien de retourner chez lui.

¹ Une autre série d'embarquements est au CAOM d'Aix en Provence (colonies F/5b) et les microfilms sont consultables au CARAN.

En fait, il ne pouvait acheter une habitation qu'au début de la colonisation, quand il y avait encore des terres non concédées. Quelques-uns de ces premiers engagés sont à l'origine de grandes familles des îles et leurs descendants, enrichis et parfois anoblis, se sont empressés d'oublier que le premier ancêtre était un engagé, ou bien ils ont créé une légende familiale à base de départ vers les îles pour cause de duel, de mésentente familiale ou de besoin d'aventure.

C'est le cas par exemple des DUBUC, très importante famille de la Martinique : le R.P. Labat, autre dominicain chroniqueur des Antilles, dans une partie non publiée de son "Nouveau voyage aux Isles de l'Amérique", mais dont le manuscrit a été retrouvé par Marcel Chatillon et publié par la Société d'Histoire de la Guadeloupe en 1979, dit ceci : "On n'a jamais pu savoir son pays ni peut-être son véritable nom. On soupçonne cependant à son parler et quelques autres indices qu'il est normand. Ce qu'on sait certainement est qu'étant venu aux îles fort jeune, soit par libertinage comme beaucoup d'autres, soit qu'il eût été enlevé par surprise ainsi qu'il se faisait autrefois et que nous voyons encore qu'il se pratique par les officiers qui font des recrues, il fut porté à St-Christophe et vendu comme engagé à un habitant très cruel et qui maltraitait étrangement ses engagés dont il avait fait mourir un grand nombre." Le R.P. Labat ajoute que DUBUC réussit à se libérer par la ruse et la force et passa à la Martinique et que la famille fut anoblie en 1698. Ce passage ne fut pas publié, sûrement sur l'insistance des DUBUC.

Ces engagements étaient individuels, tant du côté des engagistes que des engagés. Ils sont à rapprocher des contrats d'apprentissage ou d'embauche de la même époque, passés aussi devant notaire. Comme nous l'avons vu en introduction, ils n'avaient rien à voir avec les engagements massifs faits par la Compagnie de la Nouvelle-France (Canada.) Les contrats d'engagements étaient passés soit par l'engagiste lui-même au cours d'un voyage en France, soit, le plus souvent, par son représentant dans un port français, avec lequel il était souvent associé et qui était en général qualifié de "marchand", ou même parfois par sa femme restée en France.

On connaît surtout les contrats d'engagements faits devant les notaires des ports (Dieppe, La Rochelle, Nantes par exemple), mais Pierre Bardin a trouvé récemment au Minutier central une série de contrats passés à Paris en 1662 par la famille HOUEL et BOISSERET, alors "seigneurs propriétaires de la Guadeloupe", et concernant des compagnons charpentiers, pâtisseries et confiseurs. Cependant, si les engagés avaient presque tous un métier, ce n'est pas toujours celui-là qu'ils exerçaient pendant leur temps d'engagement, mais celui d'ouvrier agricole, sauf quand le métier était utile aux Antilles : charpentiers, scieur de long, tonnelier, chirurgien, par exemple, ou, à la Tortue, chasseur. Le mémoire de maîtrise de Corinne Jamain sur "Les engagés pour les Antilles à partir des rôles d'armement nantais 1722-1772", qui porte sur 4.300 engagés, montre la variété des métiers pratiqués par ceux qui partaient. 1772 est la date de fin du système de l'engagement. De 1625 à 1772, le système des engagés s'est maintenu en diminuant progressivement et en recouvrant des situations variées qu'il est impossible d'évoquer dans le cadre de cet exposé. Il a été remarquablement étudié par Gabriel Debien, en se basant essentiellement sur les contrats de La Rochelle. Pour donner une idée de l'importance de cette institution, nous pouvons dire, d'après une estimation de Jean Tanguy dans l'introduction à son étude sur les engagés de Nantes de 1636 à 1660, que, sur l'ensemble des ports, de 1625 à 1772, il a dû y avoir de 30 à 40.000 engagés partis de France pour les Antilles, au minimum.

Mais tous ceux qui partaient n'étaient pas engagés. Certains payaient leur voyage et allaient s'établir aux îles, rejoignant parfois un membre de la famille ou une relation de voisinage.

D'autres partaient de façon officielle pour un temps en principe limité et finalement restaient sur place après avoir épousé une créole, souvent une veuve, d'ailleurs. Ils étaient dans **l'armée, la marine ou l'administration**, et leur voyage était payé par l'Etat. Les dossiers du personnel des colonies et la correspondance des gouverneurs sont pleins de demandes d'autorisation de mariage pour de jeunes officiers qui ont trouvé un parti avantageux et qui souhaitent continuer à servir dans leur régiment. D'autres quittaient le service pour se marier. Un exemple parmi tant d'autres : Paul Jean chevalier d'ALEYRAC, du régiment de Toul, passé à la Guadeloupe avec son régiment en 1768, y épouse Marie Anne BAUTHÉAC de GRANDVAL, créole de la Basse-Terre. Il meurt colonel commandant le corps royal d'artillerie de la Guadeloupe en 1784, en laissant à sa veuve quatre enfants. Et, en 1790, Louis Marcelin chevalier DESINNOCENS, capitaine du régiment de la Guadeloupe, commandant les îles des Saintes, natif de Gimont en Gascogne (dans le Gers), demande l'autorisation de se marier avec la veuve d'ALEYRAC.

Cela était vrai aussi des simples soldats, qui en principe n'avaient pas le droit de se marier sur place mais qui obtenaient très facilement l'autorisation de leur supérieur. Bien entendu, c'est surtout dans les villes de garnison (Basse-Terre, Le Gosier pour la Guadeloupe, Fort-Royal pour la Martinique, etc.) qu'on trouve ces mariages. On peut évoquer les passionnants mémoires, récemment publiés par son arrière-petit-fils sous le titre "Le chapelier pirate", d'un chapelier recruté et envoyé en Martinique sous la Restauration, qui se libéra et y vécut vingt ans, ayant deux enfants d'une belle mulâtresse, avant de retourner en France fonder une famille légitime.

En ce qui concerne les membres de l'administration, eux aussi se marient très souvent avec des créoles. Cela concerne toute l'échelle des emplois administratifs. Pour les îles du Vent, ces mariages sont en plus grand nombre à la Martinique qui était le siège du gouvernement central et où on trouvait donc la plus grande concentration d'administrateurs, qu'à la Guadeloupe.

Signalons au passage le peu d'importance relative de **la noblesse**, du moins au XVIIIe siècle. En revanche, les nobles furent plus nombreux au XVIIIe siècle, la plupart d'entre eux arrivant comme officiers.

Il y a aussi le cas des **négociants** qui après plusieurs voyages entre un port français et une ou plusieurs îles, se mariaient avec une créole et continuaient à naviguer ou s'établissaient dans une ville portuaire antillaise avant, quelques années plus tard, de racheter une habitation. C'était cela, la possession de la terre, qui les enracinait vraiment dans le pays.

Un cas particulier est celui des **artisans**, indispensables aux îles. Nous les avons déjà évoqués dans les contrats d'engagement : la somme promise en fin de contrat à ceux qui étaient vraiment "compagnons" et partaient exercer leur métier était plus élevée que pour les autres engagés. Mais certains payaient leur voyage, espérant revenir avec une "promotion". En effet, dès 1635, dans un des articles constituant la Compagnie des Isles d'Amérique, il était stipulé "que les artisans qui passeront esdites Isles et y séjourneront pendant six années consécutives et y exerceront leur métier, soient réputés Maîtres de Chef-d'oeuvre et puissent tenir boutiques ouvertes en toutes les villes du Royaume, à la réserve de la ville de Paris" (pour laquelle il fallait dix ans de séjour aux Isles).

Le problème du manque d'ouvriers spécialisés continua cependant à se poser et, dans leur correspondance, les gouverneurs se plaignent souvent de l'arrivée de gens inutiles alors qu'il y a un grand besoin de spécialistes du bois ou du bâtiment par exemple. Au XVIIIe siècle, on a conservé de nombreux contrats d'engagement d'artisans tous imprimés sur le même modèle. Ces contrats, passés à Rochefort en février 1765, concernent des compagnons maçons (parfois aussi tailleurs de pierre), charpentiers (parfois aussi scieurs de long), menuisiers ou forgerons qui partent seul ou en famille "au frais du Roi" pour trois ans et sont payés 80 livres par mois, argent de France.

Ces "compagnons" viennent de partout : diocèses de Nantes, Périgueux, Bazas, Limoges, Poitiers, etc. Ils partent pour la Guadeloupe qui vient d'être rendue à la France, après une occupation anglaise de quatre ans. Le gouverneur BOURLAMAQUE avait demandé en arrivant, en juillet 1763, l'envoi de ces catégories d'ouvriers pour effectuer les réparations indispensables dans les forts et les casernes. Il s'est donc écoulé plus d'un an et demi entre la demande et l'envoi des ouvriers réclamés. Entre temps, BOURLAMAQUE est mort, le 4 juin 1764, et son successeur NOLIVOS, arrivé après eux, n'en parle pas dans la correspondance, sauf en janvier 1767 pour évoquer la "dépense trop élevée que représente l'envoi à la colonie d'ouvriers gagistes".

A la même période, la décision fut prise d'envoyer à la Désirade les "**mauvais sujets**" dont les familles voulaient se débarrasser. Les premiers arrivèrent en mai 1764 alors que les bâtiments prévus pour les recevoir n'étaient pas encore construits. Dès juin 1766, on proposait la suppression de l'établissement de la Désirade, en raison du trop petit nombre de "mauvais sujets". Les 31 détenus furent mis en liberté en septembre 1767 et retournèrent en France. On trouve dans la série E du fonds des Colonies leurs dossiers avec les raisons des familles (il fait le malheur d'une mère veuve et méritante, il dilapide son argent dans le jeu, les filles et la boisson, il bat sa mère, il déshonore la famille, etc.). On y trouve aussi l'origine métropolitaine : Amiens, Tulle, Paris, Béziers, Autun, etc.

N'oublions pas, même s'il n'a pas fait souche, le **clergé**, constitué à l'origine principalement de religieux (capucins, dominicains, jésuites) auxquels s'ajoutèrent quelques séculiers, qui devinrent plus nombreux après la Révolution. Si les capucins venaient de Normandie, les autres religieux et les séculiers venaient de partout en France. Sur ce sujet, il faut consulter la monumentale étude de l'abbé David sur le clergé de la Martinique.

D Pourquoi partaient-ils ?

C'est l'éternelle question que nous posent correspondants et lecteurs. "Ce qui m'intéresse, c'est de savoir pourquoi il est parti". Mystère ! On ne peut que très rarement le savoir avec certitude, car là intervient le facteur humain du rêve, du désir et du choix.

Tout d'abord, et encore une fois contrairement à ce qu'on peut lire parfois, on n'a pu établir aucune corrélation entre des périodes de guerre ou de famine et des départs plus massifs.

Cependant, la raison évidente de nombreux départs, c'est le désir de faire fortune ou d'échapper à une situation médiocre, rêve bien souvent déçu par la suite, d'ailleurs.

On peut donner une série de causes probables de départ :

- les récits de gens revenus des Antilles, des enfants des "habitants" en France pour leur éducation, ou les lettres de ceux établis aux Antilles et qui, bien sûr, ne présentaient souvent que les aspects agréables, ne voulant pas reconnaître qu'ils auraient peut-être mieux fait de rester chez eux !
- la propagande des curés revenus dans leur paroisse d'origine ou des capitaines de navire, engagistes et négociants.
- l'invitation à le rejoindre d'un parent, un ami, une relation, qui préparera et facilitera l'installation. C'est ainsi qu'on trouve de véritables petites colonies de gens originaires d'une même ville ou d'un même groupe de villages. Ce n'est certainement pas par hasard. Dans son étude sur l'habitation sucrerie FLEURIAU à St-Domingue ("Au temps des îles à sucre"), Jacques de Cauna a mis en évidence que tous les gérants et économes venaient de La Rochelle, d'où étaient les propriétaires. Dans une autre étude intitulée "La présence gasconne à St-Domingue : la contribution landaise", le même auteur signale "la forte prédominance régionale des Gascons à St-Domingue au XVIIIe siècle" dans toutes les couches de la société coloniale.
- l'espoir ou la promesse de récupérer un héritage.
- la nécessité d'échapper aux persécutions, dans le cas des protestants, nombreux aux îles.
- les fonctions officielles dans l'armée ou l'administration, évoquées plus haut.

- les rares cas de déportation, comme celui des "mauvais sujets" de la Désirade, déjà évoqué aussi.
- les essais de peuplement massifs ne concernent que la Guyane et se sont tous terminés par une hécatombe, le plus connu et le plus dramatique étant, en 1764, le peuplement de Kourou, où 12.000 personnes, par familles entières, dont plus de la moitié d'allemands et d'alsaciens, furent envoyées en peu de mois. Il y eut plus de 9.000 morts entre 1764 et 1766. Les survivants restèrent en Guyane, ou furent envoyés en Guadeloupe et en Martinique, ou enfin renvoyés en Europe. La culpabilité en revenait à ceux qui, au gouvernement, avaient fait des offres alléchantes sans connaissance des véritables conditions d'accueil et de vie.

E Quand partaient-ils ?

Tout le temps ! Les arrivées des métropolitains se sont étalées sans interruption, sauf pendant les guerres où les communications étaient coupées ou dangereuses. La population antillaise était donc sans cesse renouvelée par des éléments venus de toutes les régions de France.

II LES RETOURS EN MÉTROPOLE

A Les retours des engagés

Ils sont difficiles ou impossibles à appréhender. D'après de nombreux auteurs, et en particulier les chroniqueurs du XVIII^e siècle, beaucoup mouraient avant la fin de leur contrat d'engagement parce qu'ils ne supportaient pas le climat ou parce que leurs conditions de vie et de travail étaient souvent plus dures que celles des esclaves. En effet, un esclave, cela coûtait cher et il y avait intérêt à le ménager. En revanche, un engagé n'avait coûté que le prix de son voyage et, s'il mourait avant la fin du contrat, on économisait le prix du salaire à payer en le libérant. Ce salaire était fixé à l'origine à 300 livres de pétun (tabac) ou de sucre, qui correspondait alors au prix du voyage de retour. Beaucoup, en effet, comptaient bien repartir, du moins parmi les ouvriers. Les engagés sans qualification restaient sur place, en changeant parfois d'île ou de "quartier" (nom donné aux différentes communes des îles).

Mais, à part de rares actes notariés de règlement de comptes d'ouvriers revenus, trouvés à La Rochelle par Gabriel Debien, on ne peut pas savoir que telle personne a passé trois ans comme engagé aux Antilles avant de revenir se marier au pays, et encore, quand elle revenait dans son village d'origine. Il est donc possible qu'il y ait de nombreux descendants de ces engagés qui ignorent totalement cet épisode de la vie de leur aïeul (cela est vrai aussi, bien entendu, de ceux qui sont passés aux Antilles à leurs frais).

Nous laisserons donc, malheureusement, le mystère du retour des engagés de côté pour nous intéresser aux retours connus d'autres antillais.

B Causes des retours

Certains retours sont forcés, d'autres volontaires.

1° Causes politiques :

Il y a d'abord les abandons de territoires par la France, volontairement parce qu'une île semblait coûter plus cher qu'elle ne rapportait ou parce qu'elle était difficile à défendre, ou bien à la suite des guerres et des traités qui les suivaient. Les habitants d'une île perdue par la France choisissaient parfois de rester dans l'île, quand ils le pouvaient, par exemple à Sainte-Lucie qui a conservé une colonie d'origine française assez importante. D'autres la quittaient pour repartir à zéro, ou presque, dans une autre île française. D'autres étaient expulsés et dispersés, comme firent les Anglais après leur victoire à St-Christophe en

1690, envoyant les femmes dans une île ou même en métropole, les hommes dans une autre île et les enfants avec les uns ou les autres. Certains enfin préféreraient partir pour la France, mais ceux-là, semble-t-il, étaient rares.

Il y a aussi les périodes de guerre, et surtout la période révolutionnaire. Mais nous avons traité cet aspect dans l'exposé fait au Congrès d'Arras en 1989 et nous renvoyons les lecteurs intéressés aux Actes de ce Congrès !

2° Causes économiques :

Les crises économiques successives entraînaient leur lot d'émigrants, cette fois vers la France : crise du tabac au XVIIe siècle et, surtout, crises sucrières à la fin du XIXe siècle qui furent à l'origine d'un véritable exode.

L'abolition de l'esclavage en 1848 aussi entraîna des départs, plus pour des raisons économiques que par peur sociale.

3° Causes personnelles :

Nombreux étaient ceux qui partaient pour France en congé pour raison de santé. Il y aurait toute une étude à faire, à partir des dossiers du personnel des colonies (série E), sur les demandes de congé, avec les certificats de maladie détaillés du médecin des colonies et ceux des médecins métropolitains des villes où on allait "prendre les eaux" ou bien de la ville où on avait rejoint la famille. De prolongement de congé d'un an en prolongement de six mois, certains ne retournaient jamais aux îles, malgré leurs promesses répétées, et les excuses données à l'administration dont on dépendait finissent à la longue par donner une impression de "déjà lu" !

D'autres obtenaient un congé pour régler des affaires de famille, souvent des héritages, ou bien pour accélérer le cours d'un procès. Là aussi, tous ne retournaient pas aux îles, une fois leurs affaires réglées.

Il y avait aussi les nombreux jeunes envoyés en France pour leur éducation, tant garçons que filles, d'ailleurs. Quelques-uns, leur diplôme d'avocat ou de médecin en poche, demandaient un poste dans l'île de leur origine et ne l'obtenaient pas toujours, bien au contraire. Il fallait bien vivre en attendant, et, parfois, se marier et rester en France. Quant aux jeunes filles, si leurs parents les envoyaient en France pour leur éducation, c'est qu'ils étaient riches. Elles représentaient donc de beaux partis et les "mariages créoles" dans la noblesse sont nombreux au XVIIIe siècle.

Certains collègues avaient une importante clientèle créole. Ainsi, Sorèze, dans le Tarn, Louis-le-Grand à Paris, Juilly en Seine-et-Marne et, bien entendu, les écoles militaires.

Enfin, plusieurs antillais, fortune faite, préférèrent finir leurs jours en France. C'était parfois des personnes parties elles-mêmes de France tenter leur chance aux Antilles, mais, le plus souvent, les enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants de ceux qui étaient partis. En conséquence, ils ne retournaient pas toujours dans le berceau de la famille, bien au contraire.

C Les lieux des retours

Nous venons de le voir, le lieu du retour ne correspondait pas forcément au lieu du départ du premier ancêtre antillais, plusieurs générations d'écart ayant distendu ou coupé les liens avec la famille métropolitaine, au point que, parfois, le souvenir de l'origine de la famille ait été perdu par les descendants.

On retrouve donc des Antillais un peu partout en France, dans toutes les régions, dans les villes comme dans les coins les plus reculés.

Cependant, on constate une plus forte concentration dans les ports et dans Paris et sa région.

Dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle les créoles sont très nombreux à Bordeaux et dans tout le Sud-Ouest, pour plusieurs raisons : d'une part Bordeaux est alors devenu le port principal des échanges avec les Antilles et les relations commerciales déjà anciennes

et importantes, de même que l'habitude de débarquer à Bordeaux lors des séjours temporaires en France expliquent ce choix. D'autre part la présence d'une communauté antillaise en attire d'autres, par le jeu des relations. C'est ce qui se passe de nos jours avec le XVe arrondissement de Paris ou le Midi de la France (Cannes par exemple). Enfin, le climat est plus agréable pour des Antillais que celui du Nord, du Centre ou de l'Est!

Les exemples de cette installation dans le Sud-Ouest sont très nombreux et nous ne pouvons en évoquer ici que quelques-uns :

- dans la famille POYEN, protestants de Saint-Affrique (Aveyron) au milieu du XVIIe siècle (et avant d'un lieu inconnu que nous aimerions bien retrouver!) et en relation commerciale avec des bordelais, le père, Jean, s'établit en Guadeloupe vers 1675, avec un de ses fils, aussi prénommé Jean, tandis qu'un autre fils, David, passa à la Martinique, et que le troisième, François, se maria à Bordeaux après un séjour en Guadeloupe (triangle commercial et familial fréquent). David, celui de Martinique, rejoignit son frère François à Bordeaux au début du XVIIIe siècle et ils s'établirent dans ce qui est aujourd'hui la rue Poyenne, celle de l'annexe des Archives départementales. Jean POYEN, celui de Guadeloupe fut à l'origine d'une nombreuse famille, encore représentée aujourd'hui dans l'île. Au XVIIIe siècle, des filles de cette riche famille, qui avait racheté le Marquisat de Sainte-Marie à Capesterre, épousèrent de jeunes nobles du Sud-Ouest, leur apportant des dots importantes dans des contrats de mariage parfois passés à Paris. C'est un exemple parmi d'autres des "mariages créoles" : on pense en général aux mariages avec des jeunes filles de St-Domingue mais Guadeloupe et Martinique n'étaient pas en reste. Ces demoiselles POYEN de Guadeloupe épousent des DUVAL de LANCRE de Bordeaux, CARBON-FERRIÈRE de Millau, NOIR de CAMBON de Castres, BEDOS de CAMPAN de Puylaurens, LIGONNIER de MONTCUQUET de Castres, SÉGUR du Périgord, FERRON de Tonneins, GINESTE de NAJAC de Puylaurens, BRIDIÈS de VILLEMOR de Puylaurens, etc. Gironde, Aveyron, Tarn, Lot-et-Garonne, c'est bien tout le Sud-Ouest protestant et là, on peut presque parler d'un retour dans la région d'origine.

- Un autre exemple est celui de la famille CHAUVITEAU, que nous avons déjà évoquée lors de l'exposé fait au Congrès d'Arras. Le premier CHAUVITEAU était de l'île d'Yeu, passé à la Dominique dans la première moitié du XVIIIe siècle. Au moment de la Révolution, la branche la plus importante s'était fixée en Guadeloupe, une autre à la Martinique. Les événements révolutionnaires de Guadeloupe forcèrent la famille à s'expatrier, d'abord vers Cuba, puis vers les Etats-Unis et, au début du XIXe siècle, Joseph CHAUVITEAU (né à la Dominique) et son épouse Sophie BIOCHE (née en Guadeloupe) partirent pour Bordeaux où ils moururent. En revanche c'est à Paris que choisirent de finir leurs jours leur fils Salabert (né en Guadeloupe) et son épouse cubaine Serafina ALOY, à la fin du même siècle. Rien à voir, dans un cas comme dans l'autre, avec l'île d'Yeu d'origine. Un siècle seulement s'était écoulé cependant entre le premier départ et le premier retour.

- Autre exemple encore, celui de la famille martiniquaise DESSALLES, bien connue par l'énorme travail de son descendant, le docteur Henri de Frémont, qui a publié en six volumes, outre la généalogie, la correspondance, le journal et autres écrits de Pierre DESSALLES. La mère, la femme et les enfants de celui-ci préférèrent rentrer en France tandis que lui devait rester à la Martinique gérer les propriétés qui permettaient à sa famille de vivre en France. Ce cas de figure est fréquent au XIXe siècle. Correspondance et journal de Pierre DESSALLES évoquent les difficultés de cette vie et de cette séparation. Anna de BENCE de SAINTE-CATHERINE, l'épouse de Pierre DESSALLES vivait à Bordeaux avec ses propres parents et toute une communauté antillaise.

- Dernier exemple, celui de Saint-John Perse (Alexis LÉGER). Le premier LÉGER, notaire de Paris, petit-fils d'un architecte de Châtillon-sur-Seine en Côte d'Or, n'était arrivé en Guadeloupe qu'en 1815. Un de ses fils, Alexis Edmond, épousa Augusta CAILLE, dont l'ancêtre était venu de Suisse. Son fils Amédée LÉGER, père du poète, épousa Renée DORMOY, dont l'ancêtre, originaire de Joigny dans l'Yonne et établi à Paris était de là

passé en Guadeloupe avant la Révolution. Bel exemple de la variété des lieux d'origine des créoles antillais! Eh bien, c'est à Pau qu'Amédée LÉGER choisit de s'établir avec sa famille en 1899, alors que son fils Alexis, le futur poète, n'avait que douze ans. Il est vrai qu'il n'avait peut-être pas trouvé à acheter ailleurs sa charge d'avoué.

D Les noirs et mulâtres des Antilles établis en France

C'est avec eux que nous terminerons. Bien entendu, on ne peut pas parler dans ce cas de "retours". Mais nous voulons profiter de l'occasion pour rappeler un fait méconnu : les créoles des Antilles revenaient en général, pour des séjours temporaires ou des retours définitifs, avec un ou plusieurs esclaves. Or ceux-ci ne retournaient pas toujours dans leur île, soit que leurs maîtres les aient libérés pour leurs bons services, soient qu'ils aient réclamé et obtenu devant les tribunaux cette liberté. Il arrivait aussi que des habitants envoient un esclave en France pour apprendre un métier et que, celui-ci appris, l'esclave rechigne à repartir.

Il faut y ajouter les mulâtres que les pères blancs ne légitimaient pas toujours mais affranchissaient souvent et emmenaient avec eux en France ou y envoyaient pour leur éducation. Certains sont devenus célèbres, comme le chevalier de SAINT-GEORGES, fils d'un habitant de la Guadeloupe.

En fait les esclaves, anciens esclaves et sangs-mêlés originaires des Antilles étaient très nombreux en France. Une ordonnance de 1738 leur interdisait formellement de se marier en France. Les lois et ordonnances les concernant sont nombreuses, répétées, et donc peu appliquées. Pierre Pluchon, qui a étudié le sujet, dit qu'à Bordeaux les noirs, en général domestiques, apparurent dès la fin du XVIIe siècle et qu'en 1725, un tiers était libre et deux tiers esclaves. On en trouvait beaucoup sur tous les ports de la façade atlantique mais aussi quelques-uns à l'intérieur des terres, en Languedoc par exemple. En 1777, il y avait 71 noirs et mulâtres en Provence, dont 30 esclaves. Enfin, Paris avait une importante colonie de noirs et mulâtres, libres ou esclaves.

Tous ces hommes, toutes ces femmes ont bien eu des descendants en France. C'est un sujet qui n'a pas été étudié.

III SOURCES D'ARCHIVES

Section Outre-Mer (à Aix-en-Provence) :

Guyane, Guadeloupe et Martinique : Etat civil, recensements du XVIIe siècle, notariat (à partir de 1776 seulement). Ces fonds sont microfilmés ou en cours de microfilmage et donc en grande partie consultables au CARAN.

St-Domingue : les registres paroissiaux sont microfilmés (microfilms au CARAN). En revanche, le notariat, en partie antérieur à 1776 car sorti de l'île au moment de la Révolution, n'a pas été microfilmé et n'est consultable qu'à Aix, hélas.

Archives nationales (CARAN) Fonds des colonies :

- Correspondance des gouverneurs, série C
- Dossiers du personnel de l'Ancien Régime, série E
- Passagers, série F/5b (inexistante pour le XVIIe, très pauvre pour le XVIIIe, riche seulement pour le XIXe siècle). Recherche longue et difficile.

Archives départementales :

- série de l'Amirauté : Passagers, rôle d'embarquement
- notaires
- fonds privés

Bibliothèque municipale de Rouen : fonds de l'abbé Leber (notes prises sur les engagés dans le notariat de Dieppe).

CONCLUSION

Tant pour les départs que pour les retours, on peut trouver des antillais partout en France et il n'est pas toujours facile de retrouver leur trace, dans un cas comme dans l'autre, les informations sont très dispersées. En conséquence, nous terminerons par un appel à tous (et un remerciement à ceux qui l'ont déjà fait): signalez-nous toute information sur des antillais trouvées dans les registres paroissiaux ou d'état civil, directement (mariage, décès) ou indirectement (témoin, parrain), dans les actes notariés, dans les papiers de famille, etc. Nous ferons paraître votre trouvaille dans notre bulletin mensuel et nous vous enverrons gratuitement l'exemplaire en remerciement.

QUESTIONS

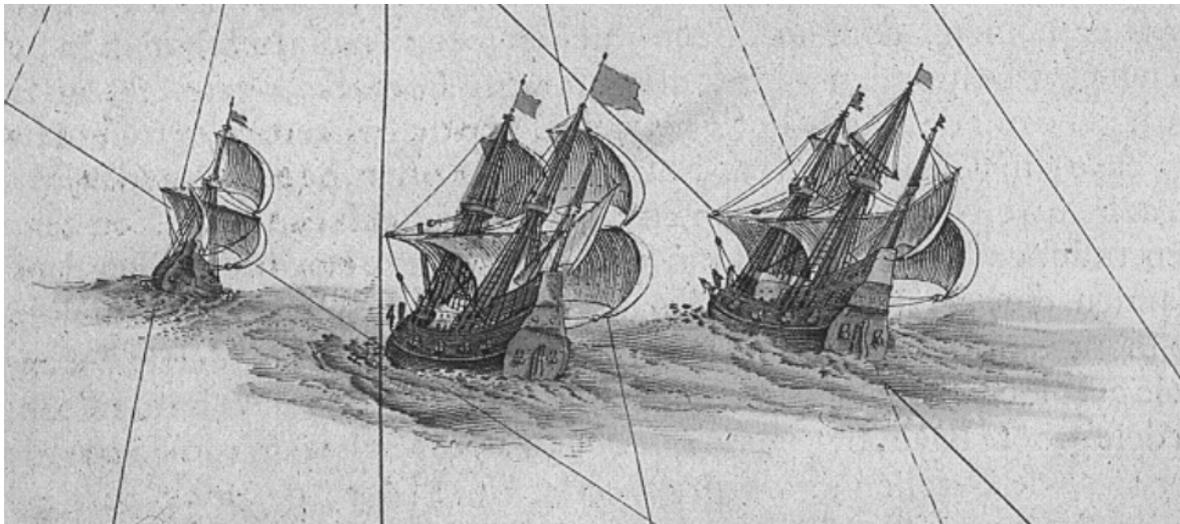
Parmi les questions posées, j'en retiendrai deux :

- Que pouvez-vous nous dire des "Blancs-Matignon" ?

Il s'agit de petits blancs cultivateurs de la région des Grands-Fonds en Guadeloupe, dont la légende, reprise dans tous les guides et prospectus touristiques, dit qu'ils descendent d'une noble famille, apparentée à la famille princière de Monaco, réfugiée là parce qu'elle avait été ruinée par la Révolution ou l'abolition de l'esclavage de 1848. En fait c'est un groupe de familles établies là dès le XVIIIe siècle, dont la plus nombreuse, la famille MATIGNON, descend de Léonard MATIGNON dit LA CREUSE, cordonnier recensé en Guadeloupe au XVIIe siècle.

- Vous avez employé plusieurs fois le mot "créole". Dans quel sens ?

Il vient du mot espagnol "criollo", lui-même tiré du verbe "criar" qui signifie "élever" (un enfant ou un animal). Il veut donc dire "qui est né et a grandi aux Antilles" (ou en Amérique Latine, pour le mot "criollo"). Au XVIIe siècle, c'était un adjectif; c'est ainsi qu'on parlait d'une "vache créole", d'un nègre créole (par rapport à un congo ou arada ou autre, né en Afrique). Dès le XVIIIe siècle et jusqu'au début du XXe siècle, utilisé comme nom, il a désigné les blancs nés aux Antilles, et c'est dans ce sens que nous l'avons utilisé ici. Ainsi on parle de Joséphine TASCHER de LA PAGERIE, future impératrice, née à la Martinique, comme de "la belle créole". Ce n'est que très récemment, et en France métropolitaine, que ce nom a désigné les noirs ou mulâtres des Antilles.



BIBLIOGRAPHIE (par ordre alphabétique des noms d'auteurs)

"Les origines de la colonisation française aux Antilles : la Compagnie des Indes Occidentales"

Philippe Barrey

Société havraise d'études diverses, Le Havre 1918

"Les départs des passagers pyrénéens par Bordeaux au XVIIIe siècle" (1968)

"Les départs des passagers commingeois par le port de Bordeaux au XVIIIe siècle" (1970)

"Les départs des passagers basques par les ports de Bordeaux et Bayonne au XVIIIe siècle" (1971)

"Les départs des passagers charentais pour les Antilles (1713-1787)" (1974)

"L'émigration quercynoise par le port de Bordeaux au XVIIIe siècle" (1974)

"Les départs des passagers originaires des diocèses de Toulouse et Rieux par le port de Bordeaux au XVIIIe siècle" (1976)

Lucile Bourrachot et Jean-Pierre Poussou
diverses revues de Sociétés savantes

"Au temps des îles à sucre, histoire d'une plantation de St-Domingue au XVIIIe siècle"

Jacques de Cauna

Karthala 1987

"La présence gasconne à St-Domingue : la contribution landaise"

Jacques de Cauna

Bulletin de la Société de Borda, 1987, n° 406

"Dictionnaire biographique de la Martinique, 1635-1848, le Clergé"

Bernard David

Société d'Histoire de la Martinique 1984

"Les engagés pour les Antilles, 1634-1715"

Gabriel Debien

Revue d'Histoire des Colonies, 1951

"La vie d'un colon à la Martinique au XIXe siècle"

Pierre Dessalles

4 volumes de correspondance et journal, publiés par Henri de Frémont (1980-86)

"Le peuplement de Saint-Barthélemy"

Jean Deveau

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe 17-18 (1972) et 29 (1976)

"Histoire générale des Antilles habitées par les Français"

R.P. J.B. Du Tertre

Éditions des Horizons Caraïbes 1973 (réédition de l'édition de 1667-1671)

"Les engagés pour les Antilles à partir des rôles d'armement nantais 1722-1772"

Mémoire de maîtrise de Corinne Jamain

Nantes 1971

"Nouveau voyage aux Isles de l'Amérique"

R.P. Labat

Édition des Horizons caraïbes 1972 (réédition de l'édition de 1742)

"Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires"

Jacques Michel

L'Harmattan 1989

"Un flibustier français dans la mer des Antilles 1618-1620"

présenté par Jean-Pierre Moreau

Seghers "Etonnants voyageurs" 1990

"Le chapelier pirate"

Jacques-Aimé Péray (mémoires présentés par Edmond Péray)

Seghers "Etonnants voyageurs" 1991

"La société d'habitation à la Martinique; un demi siècle de formation, 1635-1685"

Jacques Petitjean Roget

Librairie Honoré Champion 1980

"Personnes et familles à la Martinique au XVIIIe siècle"

Jacques Petitjean Roget et Eugène Bruneau-Latouche

Société d'Histoire de la Martinique 1983

"Nègres et juifs au XVIIIe siècle, le racisme au siècle des Lumières"

Pierre Pluchon

Tallandier 1984

"Histoire du commerce de Marseille; tome VI : de 1660 à 1789, les Colonies"

Gaston Rambert

Plon 1959

"Auscitains aux Antilles au XVIIIe siècle"

Louis Richon

Société historique et archéologique du Gers, 1978

"L'ascendance antillaise de Saint-John Perse"

Bernadette et Philippe Rossignol

Dossier n° 2 du CGHIA, 1982

"Public Record Office : le fonds de la High Court of Admiralty, HCA 30"

Bernadette et Philippe Rossignol

Revue française d'Histoire d'Outre-Mer 1987 n° 276, pages 351 à 356.

"De Saint-Affrique à Bordeaux en passant par la Guadeloupe, la famille Poyen"

Philippe et Bernadette Rossignol

Bulletin du Centre d'Histoire des Espaces atlantiques (sous la direction de Paul Butel) 1990

"Les premiers engagés partis de Nantes pour les Antilles (1636-1660)"

Jean Tanguy

Actes du 97e congrès national des Sociétés savantes, Nantes 1972